



COMMUNIQUÉ

Nous faisons le point sur des sujets d'actualité qui concerne les CTT

Réunions organisations syndicales-DGITM

Suite aux engagements pris par le conseiller social du secrétaire d'État aux transports en décembre dernier, un certain nombre de groupes de travail sont organisés cette année.

La première réunion de janvier a porté sur les habilitations des CTT, la formation prise de poste et la formation continue. Le sujet est professionnellement important pour nous permettre de mieux travailler et de disposer d'outils nouveaux pour nous faciliter les choses. La formation fait partie de nos revendications récurrentes même si sur la formation initiale la DGITM n'a pas souhaiter suivre nos propositions sur la mise en place d'une véritable alternance. Deux autres réunions sont programmées en mars et avril. Ces sujets permettent pour l'instant à notre administration d'avancer sur un terrain peu polémique et qui ne met pas en exergue les questions qui fâchent. Car les sujets indemnitaires, statutaires ainsi que la carte de circulation ne font pas encore l'objet de groupes de travail. Or, ceci est pour nous un point central et nous ne manquerons pas de faire pression pour que ces questions soient abordées au plus tôt.

Le RIFSEEP

La questions du nouveau régime indemnitaire en est le parfait exemple. En effet, des réunions de négociation ont eu lieu entre les OS et la DRH avec pour objectif la mise en place de ce régime au 1^{er} juillet. Or, l'UNSA a réitéré sa demande de suspendre sa prise d'effet en 2015 du fait de l'absence de diagnostic sur la PFR et surtout des effets négatifs du système qui pénalisera notre évolution indemnitaire en figeant nos rémunérations pour 4 ans au moins. Ce que nous avons gagné avec la PFR (qui a été ces dernières années le seul moyen de voir notre salaire augmenter) et bien le RIFSEEP ne le permettra plus. D'autant que le SAFACTT réclame une rédaction dans la future note de gestion RIFSEEP propre à notre ministère, à l'identique de l'intitulé de ce qui existe actuellement dans la note de gestion PFR 2014 pour l'expertise propre aux Contrôleurs des Transports Terrestres. L'objectif est qu'aucun de nos collègues ne se trouve amputé d'une partie de sa rémunération au motif du changement de régime.

Or, contrairement au schéma initialement annoncé aux OS en bilatérales, le dossier RIFSEEP ne sera finalement pas inscrit à l'ordre du jour du CT Ministériel.

Le motif avancé est que la DGAFP constate le retard pris par certains ministères et des discussions en interministériel ont donc été engagées, pouvant conduire à remettre en cause la date de bascule (1er juillet) dans le RIFSEEP des personnels de la filière administrative.

L'UNSA constate donc qu'ipso facto les réunions bilatérales peuvent donc continuer pour poursuivre et approfondir les échanges. La DRH confirme que la concertation va se poursuivre.

La réforme territoriale

Celle-ci aura un impact important pour nombre d'entre-nous. En effet, à peine la loi votée au parlement en fin d'année 2014, l'État veut appliquer au forceps les fusions pour nos DREAL au 1^{er} janvier 2016. L'objectif est clair, ces fusions doivent permettre à terme de réduire la voilure et donc de supprimer des postes.

Si nos collègues des services supports et gestions seront très vite affectés, les conséquences sur le contrôle des transports se feront vite sentir. D'abord, il n'y aura plus qu'un seul chef de service par région au 1^{er} janvier 2016, ce qui veut dire une nouvelle réorganisation de nos organigrammes, de nouveaux chefs, de nouvelles façons de travailler et des objectifs de travail revus. Et ceci ne se fera pas aussi simplement que l'on ne l'imagine, même dans nos métiers.

Autres conséquences, cette fusion impactera les promotions, les évolutions de carrière. A 13 régions, nous serons vite confrontés à des choix professionnels et géographiques lourds. Sans compter évidemment, les menaces sur la pérennité de certaines antennes de contrôle et pire encore sur l'emploi des CTT, car avec un effectif forcément plus conséquent par nouvelles DREAL l'objectif de suppressions de postes sera encore et toujours une règle dont ne se priveront pas nos directions. Et là nous sommes tous concernés que l'on soit en DREAL « capitale » ou en DREAL « sacrifiée ».

Cette réforme d'ampleur se fait donc à marche forcée, certaines DREAL plus « vertueuses » avancent plus vite que d'autres mais l'objectif est d'être prêts dans 10 mois. N'hésitez pas à nous faire remonter votre ressenti sur ce sujet, à saisir vos CT, à questionner vos services, c'est important.